

# INSTRUCTION AU RESEAU

Type d'instruction :  C  LR  IT

Date de publication : 18/07/2024

Numéro de l'instruction : IT 2024-167

## Expérimentation d'une nouvelle offre de conseil conjugal et familial

Résumé : En réponse à l'évolution des attentes des parents autour du soutien à la parentalité, la branche Famille prévoit d'expérimenter une nouvelle offre de conseil conjugal et familial. Celle-ci sera expérimentée dans cinq départements sur la période 2024 -2025. Dans le cadre de cette mise en œuvre, un groupe de travail national est créé associant les Caf désirant s'inscrire dans cette nouvelle offre de service. Cette instruction rappelle les premiers éléments de cadrage et présente les modalités de participation. Les Caf intéressées par cette démarche devront adresser la fiche de candidature au plus tard le 9 septembre 2024 (en annexe).

### Emetteur :

Direction : Direction des politiques familiales et sociales

Département / pôle : Département Enfance, Jeunesse et Parentalité

Pôle Famille, Jeunesse et Parentalité

### A l'attention de :

Mesdames et Messieurs les Directeurs et Directeurs Comptables et financiers des Caisses d'allocations familiales,

Mesdames et Messieurs les Responsables de Centre de Ressources

### Référents à contacter :

### Informé(s) :

[Informé(s)]

Organismes destinataires :  Caf  Caisses multibranches  Centre de Ressources

-Autres : -Cnaf

Caf pivots  Caf adhérentes

Champ d'application :  Métropole  DOM  Mayotte

Processus de rattachement : M5 - Accompagner, maintenir et développer l'activité des partenaires d'action sociale

Diffusion :  Diffusion réseau  Diffusion caf.fr  Communicable loi CADA

### Texte(s) de référence :

Néant

### Documents abrogés ou modifiés :

Néant

### Action(s) à réaliser & échéances :

Inscription via la fiche jointe en annexe au plus tard le 9 septembre 2024

Pour application  Pour recommandation  Pour information

### Mots-clés :

Action sociale, parentalité, conseil conjugal et familial

Nombre de page(s) : 4

### Nombre et liste des annexes :

Fiche d'inscription

Applicable à compter du : 18/07/2024

Applicable jusqu'au : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.



32 avenue de la Sibelle  
75685 PARIS cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52  
Fax : 01 45 65 57 24

## 1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Des études conduites par la Cnaf<sup>1</sup> sur les attentes et besoin des parents en matière de soutien dans leur fonction parentale ont mis en lumière le souhait d'un accompagnement plus individualisé, notamment lorsqu'il s'agit de résoudre des difficultés rencontrées au sein du couple parental.

Certaines périodes ou événements de vie peuvent particulièrement fragiliser l'équilibre familial et faire émerger des tensions au sein des couples, par exemple à la suite de l'arrivée d'un enfant<sup>2</sup>. En effet, l'arrivée d'un enfant au sein d'un foyer est un événement important dans la vie des parents. Elle correspond aussi à une période susceptible de bousculer voire de fragiliser l'équilibre familial avec, entre autres, l'émergence de tensions autour de la vie quotidienne (répartition des tâches, sorties, loisirs) et de l'éducation. C'est également une période charnière pour le jeune enfant, dont les travaux relatifs aux « 1000 premiers jours » mettent en avant l'impact des conflits sur son développement ainsi que son bien-être et sa santé tout au long de sa vie.

L'accompagnement individuel par un professionnel pour surmonter ces périodes de tensions vise à rétablir la qualité du climat conjugal en permettant aux parents de :

- Mieux gérer le stress parental lié par exemple à l'arrivée de l'enfant ;
- Renforcer la communication au sein du couple et se préparer aux changements de la dynamique relationnelle en créant un partenariat parental solide ;
- Trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie familiale pour les deux membres du couple ;
- Trouver un support émotionnel mutuel et sortir de l'isolement ;
- Prévenir des comportements problématiques qui pourraient survenir si le conflit s'enkyste ;
- Consolider l'approche éducative et livrer un modèle de relation apaisé pour les enfants.

**Le recours au conseil conjugal et familial comme forme d'accompagnement pour résoudre les conflits peut constituer une solution pour prévenir la séparation de la cellule conjugale ou diminuer son niveau de conflictualité qui peut avoir des impacts importants sur le développement des enfants et la suite de leurs relations avec les deux parents.**

Le réseau des Caf a par ailleurs développé un ensemble d'offre de services pour mieux accompagner les ruptures familiales et réduire leur impact sur la qualité des liens familiaux :

- Le parcours séparation permet aux allocataires de se voir proposer un accompagnement personnalisé par un travailleur social qui les accompagne dans l'ensemble des démarches ;
- Le soutien aux services de médiation familiale et aux espaces de rencontre ;
- La majoration du montant de certaines prestations comme le RSA, la prime d'activité et le bénéfice de l'ASF en cas d'absence de pension alimentaire ou de faible montant de celle-ci.

En complément et pour mieux accompagner les situations de crise ou les difficultés conjugales et intervenir plus précocement dans l'accompagnement des séparations et des conséquences qui en découlent, sur la vie des familles, **il est proposé d'expérimenter une offre de conseil conjugal et familial** en l'adossant à des structures connues et financées par le réseau des Caf afin qu'elles s'intègrent à un accompagnement plus global des parents.

---

<sup>1</sup> « Les attentes et besoins des parents en matière d'accompagnement à la parentalité » : l'e-ssentiel n°165-2016 – Site : caf.fr

<sup>2</sup> « Tensions dans les couples avec jeunes enfants » : l'e-ssentiel n°215-2023 – Site : caf.fr

## 2. OBJECTIFS DE L'EXPERIMENTATION

Cette démarche d'expérimentation a pour objectifs :

- D'expérimenter une forme d'accompagnement visant à prévenir les ruptures conjugales et limiter/anticiper ainsi leurs conséquences pour les enfants et les relations au sein de la famille notamment ;
- De proposer une offre de service complémentaire qui interviendrait en amont de l'actuelle offre parentalité/séparation permettant une meilleure proactivité des Caf avant que le conflit ne soit trop ancré dans les relations conjugales ;
- De contribuer à un meilleur équilibre familial qui peut être bousculé à l'arrivée d'enfants ;
- D'étoffer le panel d'offres expérimentales d'accompagnement individuel récemment initiées.

Cette expérimentation fera l'objet d'un bilan en direction du Conseil d'Administration de la Cnaf, partagé avec les pouvoirs publics.

## 3. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Il est proposé de mettre en place à partir de septembre 2024 un groupe de travail composé de 5 Caf souhaitant prendre part à cette expérimentation en mobilisant des dynamiques locales et des acteurs locaux du soutien à la parentalité.

En outre, des services de la CNAF : (Dser<sup>3</sup>, Dgfas<sup>4</sup>, Dcri<sup>5</sup>), le LabParentalité et/ou des partenaires spécifiques tels que des associations nationales, pourront être associés à cette démarche d'expérimentation.

Un financement de l'expérimentation à hauteur de 250 000€ est accordé pour 2024.

## 4. UN GROUPE DE TRAVAIL PILOTE PAR LA CNAF

Ce groupe aura pour missions de :

- **Recenser les actions existantes à travers une opération de benchmark ;**
- **Elaborer le cahier des charges de cette expérimentation.** A ce titre des groupes de travail thématiques pourront être proposés (ex : profils des intervenants, types de structures, évaluation, financement, etc.) ;
- **Formaliser des outils de communication** pour :
  - o les Caf engagées ;
  - o les partenaires ;
  - o les familles
- **Construire et structurer les modalités d'évaluation en lien avec les services de la Dser pour ;**
  - o S'assurer de la bonne mise en œuvre de l'expérimentation ;
  - o Apporter collectivement des réponses aux éventuelles difficultés ;
  - o Echanger sur les réalisations en cours et apporter des correctifs si besoin ;
  - o Evaluer l'impact de cette offre de soutien à la parentalité individualisée pour les familles et les structures de soutien à la parentalité ;
  - o Evaluer la complémentarité avec l'offre d'accompagnement collectif de soutien à la parentalité.
- **Produire et valoriser le bilan final de cette expérimentation à travers notamment :**
  - o La réalisation d'enquêtes et d'entretiens auprès des parents et des partenaires ;
  - o La diffusion de questionnaires ;

---

<sup>3</sup> DSER : Direction des statistiques et de la recherche

<sup>4</sup> Dgfas : Direction de la gestion et du financement de l'action sociale

<sup>5</sup> Dcri : Direction de la communication et des relations institutionnelles

- L'analyse des données recueillies ;
- La publication d'un bilan à destination de la CAS de la Cnaf et des tutelles.

## 5. CALENDRIER DE L'EXPERIMENTATION SELON SIX PHASES :

Ces éléments sont donnés à titre indicatif et pourront être complétés selon les besoins de l'expérimentation.



Dates prévisionnelles retenues (sous réserve) :

Date	Horaires	Modalités de rencontre
Jeudi 19 septembre	Journée	Présentiel
Lundi 30 septembre	9h30/12h30	Visio
Jeudi 10 octobre	Journée	Présentiel
Lundi 28 octobre	14h/17h	Visio
Jeudi 14 octobre	Journée	Présentiel
Lundi 2 décembre	9h30/12/30	Visio

## 6. MODALITES DE PARTICIPATION A L'EXPERIMENTATION :

Ce groupe national sera composé des 5 représentants de Caf issus des territoires mobilisés par cette expérimentation.